

Les transports en France

Pierre Merlin

*Ancien élève de l'Ecole polytechnique, docteur
ès lettres, Pierre Merlin est professeur à
l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et à
l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées. Il est
également président de l'Institut français
d'urbanisme.*

Le secteur des transports représente au moins
4 % de l'emploi et de la valeur ajoutée en
France, et même plus de 15 % de la
consommation des ménages (y compris achat
et fonctionnement des véhicules).

Outre leur poids économique, les transports
engagent bien des aspects de la vie de chaque
citoyen, sont responsables de plus d'un quart
de l'énergie consommée en France (et 60 % de
l'énergie pétrolière), constituent la source la
plus importante de bruit et de pollution de l'air
et la cause du tiers des décès
par accidents.

Les pouvoirs publics ne s'y sont pas trompés :
dès les origines, les transports ont revêtu une
importance statistique, voire politique, à
l'échelle internationale, mais parfois aussi à
l'échelle nationale. L'Etat intervient comme
garant des grands principes constitutionnels
(liberté d'entreprise, égalité des citoyens,
sécurité, conditions de travail, respect de
l'environnement), comme investisseur
(infrastructures), par son action réglementaire,
par ses aides financières et
par sa politique fiscale.

L'Etat doit concilier les impératifs du service
public, et en particulier le droit aux transports
pour tous, et ceux de la libre concurrence.

Les transports exercent en outre un grand rôle
dans l'aménagement du territoire, le plus
souvent dans le sens de la centralisation, et
dans l'organisation des agglomérations
urbaines, voire du monde rural.

Mais de plus en plus, la concurrence entre les
modes de transport et entre les transporteurs
est également régie par la réglementation
éditée par la Communauté économique
européenne.

La Documentation française MERLTRAN 9412 0 0
ISSN 1152-4596 - ISBN 2-7030-10039-0



9872110030731